

9 MAI 2023

Lutte contre les incendies en période estivale

Conférence de presse



SOMMAIRE

- I. 28 nouvelles citernes d'eau bientôt installées dans le Loiret**

- II. Protéger le massif forestier de la Sologne des incendies : le Loiret, le Loir-et-Cher et le Cher lancent un dispositif inédit**

- III. Sapeurs-pompiers du Loiret : bilan 2022 et perspectives 2023**

I. 28 nouvelles citernes d'eau bientôt installées dans le Loiret

Le Département du Loiret, en lien avec le Service départemental d'incendies et de secours (SDIS), agit pour améliorer la protection des biens et des personnes.

Afin de lutter contre les feux de forêts, la collectivité a pour projet d'installer 28 citernes d'eau dans les massifs forestiers du Loiret, entre 2023 et 2024.

Le montant total de l'opération s'élèvera à plus de 900 000 €.

Une augmentation importante des feux de forêts

L'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec 72 000 hectares brûlés en France (soit 8 fois plus que la moyenne). Le changement climatique aggravera l'exposition à ce risque.

Le Loiret, un département vulnérable

Le Département du Loiret est particulièrement vulnérable aux feux de forêts, en raison de la présence de massifs forestiers importants sur son territoire, comme la forêt d'Orléans (et ses différents massifs d'Orléans à Montargis), et la Sologne. Les massifs forestiers de priorité 1 (forêt d'Orléans/Arc orléanais centre) et 2 (Sologne nord-ouest) de l'*Atlas régional du risque feu de forêts de juin 2022* ont été identifiés par le SDIS comme zones d'interfaces habitat-forêt à risque élevé en raison de l'absence de moyens de protection efficaces, rapides et rapprochés pour les habitations situées dans ces massifs.

Installation de 28 citernes d'ici 2024

Le Département, en lien avec le SDIS, a donc pour objectif d'installer 28 citernes de 60 m³ dans les massifs forestiers de ces secteurs vulnérables, en se concentrant uniquement sur les secteurs à interface habitat/forêt. L'objectif est de faciliter le ravitaillement en eau des moyens de lutte contre les incendies, pour protéger l'habitat situé à proximité des forêts.

Les citernes et les plateformes nécessaires pourront être installées sur le domaine public routier départemental en priorité, sur le domaine de l'Office National des Forêts, ou encore sur des parcelles communales.

Une étroite concertation sera menée avec les 15 communes concernées à ce stade : Adon, Boismorand, La Bussière, Châtenoy, Les Choux, La Ferté-Saint-Aubin, Gien, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Nogent-sur-Vernisson, Ouzouer-sur-Trézée, Quiers-sur-Bézonde, Saint-Martin-d'Abbat, Sury-aux-Bois, Vieilles-Maisons-sur-Joudry.

II. Protéger le massif forestier de la Sologne des incendies : le Loiret, le Loir-et-Cher et le Cher lancent un dispositif inédit

Dans le cadre du dispositif *Fonds Vert**, relatif à la lutte contre la crise climatique, et notamment la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation, un groupement de commande interdépartemental (Loiret, Loir-et-Cher et Cher) a été créé dans le but de protéger le massif forestier de la Sologne. Des études sont actuellement en cours pour déployer un nouveau dispositif dès 2024.

À ce titre, les 3 Départements et leurs Services d'incendie et de secours ont décidé de collaborer afin de déployer un **dispositif de détection, de localisation et de suivi des incendies**. Grâce à une détection précoce et localisée, ce dispositif a pour ambition de réduire les temps d'alerte des sapeurs-pompiers et permettre ainsi l'attaque rapide d'un feu naissant pour en limiter sa propagation.

Ce projet, mené par une équipe pluridisciplinaire interdépartementale, est séquencé en 2 phases :

- une partie « études » visant à choisir le dispositif technique le plus approprié. Le pilotage de cette phase est assurée par le Département du Loiret.
- une partie « réalisation », qui portera sur la mise en place et le déploiement du dispositif retenu et ce, dès l'année 2024.

Un double objectif est également visé pour la réalisation de ce projet :

1. retenir un dispositif global déjà existant capable de détecter, localiser, alerter, suivre de jour comme de nuit, par tout temps, sans délai, un départ Incendie d'Espaces Naturels sur le massif forestier de la Sologne
2. optimiser les coûts de fonctionnement induits en matière de ressources tant humaines (impact RH : masse salariale / pénibilité) que financières (impact coût global : frais d'investissement / frais de fonctionnement)

À propos du massif forestier de La Sologne

La Sologne couvre 3 départements et concerne 122 communes sur plus de 346 000 hectares. Inscrit dans la zone de défense et de sécurité Ouest, au sein de la Région Centre-Val-de-Loire, ce massif forestier, site Natura 2000, est, désignée au titre de la directive « Habitats », le plus grand site terrestre en France. La Sologne possède un patrimoine naturel riche. Ainsi, 23 habitats et 32 espèces d'intérêt européen ont été identifiés.

**Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.*

III. Sapeurs-pompiers du Loiret : bilan 2022 et perspectives 2023

Malgré une météo chaude et une sécheresse historique, la saison 2022 (mi-juin à mi-septembre) est marquée par un nombre de feux de végétaux qui reste en deçà du seuil des 500 interventions, avec une surface totale brûlée d'environ 300 hectares, grâce au retour d'expérience de l'année 2019 et les suivantes. 600 sapeurs-pompiers (SP) se sont relayés durant tout l'été. La saison 2022 restera marquée par les nombreux renforts ou relèves que les SP du Loiret ont effectué au profit des départements touchés de plein fouet par des feux de végétaux hors normes, comme la Gironde et le Maine et Loire.

Pour 2023, les objectifs de formation sont poursuivis avec 130 sapeurs-pompiers formés, portant un effectif total à plus de 700 SP spécialisés dans la lutte contre les feux de forêts d'espaces naturels.

Suite aux annonces du Président de la république, 150 M € sont prévus afin de renforcer les moyens matériels et d'apporter une réponse optimale à la lutte contre les feux de végétation. Pour le SDIS45, cela représente le renouvellement de 2 engins par an, pendant trois ans, soit 6 nouveaux engins d'ici 2025.

CONTACT PRESSE
Cassandre Germain
cassandre.germain@loiret.fr
02 38 25 43 93

